



MAJUSCULES

Si tu ne viens pas à la SPV, la SPV viendra à toi !

Quatre ans ! Quatre ans se sont écoulés sans que le Comité de la SPV ne se rende formellement auprès des établissements, pour promouvoir ses positions, développer ses arguments et surtout, surtout, entendre les collègues et débattre avec les membres des grandes options à défendre et à promouvoir.

Nous l'avons dit souvent, mais nous nous permettons de le répéter ici : la politique de la SPV, si elle veut rester dynamique et en phase, doit se construire avec les enseignant-es, au plus près des questions pragmatiques, des joies et des difficultés quotidiennes. Ce qui, en aucun cas, ne doit empêcher de prendre de la hauteur.

C'est même tout le contraire !

C'est pourquoi le Comité cantonal, associé à la Conférence des président-es d'associations de la SPV et de leurs comités respectifs a décidé de consacrer du temps pour rencontrer à nouveau les collègues.

Afin de « cadrer » néanmoins quelque peu ces rencontres, le comité a défini quelques grands thèmes d'actualité immédiate qu'il estime susceptible de faire débat. Il s'agit de la question des **filiales du secondaire**, de celle du **redoublement**, du passage éventuel du **cycle de transition au primaire**, de la **gestion « partagée » des établissements** et de la question de **l'évaluation du travail des enseignants**.

Bien évidemment, d'autres sujets pourront être abordés, selon les préoccupations de collègues.

Un questionnaire préparatoire sera envoyé à la rentrée à chaque membre. Il permettra au Comité de dégager quelques grandes tendances susceptibles de dynamiser les échanges.

A ce jour, nous avons déjà retenu 9 dates et lieux :

<i>jeudi 29 septembre</i>	<i>à Renens</i>	<i>mardi 4 octobre</i>	<i>à Vallorbe</i>
<i>jeudi 27 octobre</i>	<i>à Nyon</i>	<i>jeudi 17 novembre</i>	<i>à Payerne</i>
<i>jeudi 24 novembre</i>	<i>à Aigle</i>	<i>jeudi 8 décembre</i>	<i>à Pully</i>
<i>mardi 13 décembre</i>	<i>à Yverdon</i>	<i>jeudi 19 janvier 06</i>	<i>à Morges</i>
<i>jeudi 26 janvier 06 à Vevey</i>			

D'autres rencontres peuvent être organisées, à la demande des associations ou groupes locaux, et selon les disponibilités du Comité.

Nous vous prions dès maintenant de réserver ces dates.

A l'issue de ces rencontres, un document sera établi. Et rendu public. Il devrait largement fonder les positions à venir de la SPV.

Dans cette attente et dans ce cadre, le Comité de la SPV se réjouit dès lors et dès aujourd'hui de bientôt vous rencontrer.

Jacques Daniélou
président de la SPV

Lettres de la Société pédagogique vaudoise
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59
www.spv-vd.ch spvaud@bluewin.ch

J.A.B

1006 Lausanne

Retour à : SPV,

ch. Allinges 2, 1006 Lausanne
paraît 4 à 6 x l'an

Infos du secrétariat général SPV

page 5 :	membres SPV
page 7 :	assurance perte de gain du Fonds de Secours
page 8 :	modification de la loi sur la caisse de pensions - âge de la retraite -
page 11 :	agenda SPV
page 11 :	congé maternité, modifications légales
page 12 :	assurances personnelles, conseil en la matière

Rapport d'activité 2004-2005 du Comité cantonal SPV

adopté lors de l'Assemblée des délégués 2005 à Rougemont

Depuis l'Assemblée des Délégués de Givrins, le 4 juin 2004, le Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise - composé, à ce jour, d'Isabelle Berney-Monnier, de Claudine Roux, d'Yves Froidevaux, de Martial Delacour et du Président de la SPV - s'est réuni à l'ordinaire à 35 reprises, ce qui, à 5, représente plus de 800 heures de travail en séance.

Mireille Bocksberger a quitté le Comité le 30 juin 2004, comme annoncé lors de la dernière A.D. ordinaire.

Le 10 novembre dernier, Isabelle a donné le jour à Marius, son troisième enfant, un jour de lutte syndicale.

Au-delà de ces quelques notes familières et des éléments forts d'une année particulièrement riche et « agitée » que le Comité cantonal présente dans le rapport d'activités qui suit, il convient de remercier l'ensemble des membres de la SPV pour leur engagement, notamment lors des combats syndicaux menés à l'automne dernier.

La gestion par « enveloppe », et l'absence de gouvernance pédagogique par le haut, tendent à centrer l'engagement des équipes sur le travail de l'établissement. C'est, semble-t-il, là que se joue le sentiment d'appartenance : c'est pourquoi le Comité se propose de retourner au plus proche du terrain lors de ces deux prochaines années scolaires. C'est aussi dans ce sens qu'il entend proposer d'orienter une prochaine modification des statuts de la SPV.

Sur un plan plus large, la SPV doit être attentive à ce qui s'est joué avec le Gymnase de la Broye. Nous n'avons vraisemblablement rien à gagner au délitement de notre statut cantonal et le Comité cantonal est particulièrement vigilant en ce qui concerne le futur développement régional de la Broye ou du Chablais, au moment où certains imaginent déjà des établissements intercantonaux de l'école obligatoire dans ces régions.

Une étude récente du Service cantonal de recherche et d'information statistique

Que soient aussi salués les comités des 10 associations professionnelles de la SPV, ainsi que leurs président-e-s respectifs, de même que les membres engagés dans des commissions ou groupes de travail de la SPV ou du DFJ. L'activité de la SPV est riche, efficace, dynamique.

Sans flagornerie ni prétention exagérément déplacée, nous croyons pouvoir affirmer que la SPV est reconnue par ses divers partenaires comme une association professionnelle responsable, travailleuse et prospective.

Le statut professionnel du président de la SPV le conduit à participer de manière particulièrement active aux travaux du Syndicat des enseignants romands, qu'il représente dans de nombreuses délégations tant internes qu'au niveau de la Conférence intercantonale de l'instruction publique romande¹.

L'engagement, parfois à la limite du raisonnable, du Secrétaire général de la

SPV, Jean-Marc Haller, en fait un partenaire incontournable de l'autorité et un soutien efficace des collègues en difficulté personnelle.

Pourtant, au-delà de ce qui pourrait passer pour de simples considérations autosatisfaites, pointent des questions, parfois anciennes, que le Comité et les instances de la SPV se doivent d'empoigner maintenant avec force et détermination.

Depuis 1971, le statut des instit's n'a pas été réévalué : la nouvelle grille salariale que le Conseil d'Etat entend mettre sur pied à l'horizon 2007 est une opportunité à ne pas manquer. C'est d'ailleurs le sens du mandat que l'A.D. ordinaire 2005 devrait donner au Comité. La dénonciation de cette situation intolérable et le réajustement salarial des brevetés du primaire et des maîtres généralistes doivent être une des priorités premières de la SPV !

(SCRIS) indique une baisse de la démographie scolaire à l'horizon 2007. Tous comprendront aisément que les impacts en termes d'emploi risquent d'être rudes. C'est un sujet potentiellement explosif auquel le Comité portera toute son attention.

Enfin, et pour ne pas surcharger une liste par ailleurs extensive à l'infini, on pourra se contenter de citer encore quelques dossiers que la Comité cantonal de la SPV se devra de serrer de près :

la création de la HEP-VD 2 et en particulier les questions relatives à la « disparition » du maître secondaire semi-généraliste ;

les modifications structurelles de l'école obligatoire (passage du 5-6 au primaire et avenir des filières des degrés 7 à 9) ;

le développement et le renouvellement des moyens d'enseignement, notamment en français ;

la question de l'apprentissage des langues « étrangères » ;

le développement du professionnalisme ; dans un contexte où l'école est, reste et

demeurera longtemps encore le réceptacle des contradictions d'une société passablement désorientée.

Depuis 15 ans, le statut des enseignants vaudois, comme celui de l'ensemble des employés de la fonction publique de ce canton est attaqué, grignoté et devient de plus en plus vermoulu.

Ce n'est qu'unis, au sein de la SPV, mais aussi en collaborant au plus proche possible avec les associations et syndicats d'enseignants frères - ici, mais aussi de manière plus large, et via le SER, avec nos collègues européens et d'au-delà - que nous aurons la meilleure chance de pouvoir stopper cette érosion et de (re)donner toutes ses lettres de noblesse à notre profession d'enseignant. Profession d'enseignant plus que jamais au coeur des enjeux sociétaux, au sein d'un service public fort, seul véritable garant d'une redistribution équitable du savoir.

Jacques Daniélou

président de la SPV

¹Notamment, membre de la COMETE (Commission des médias et des technologies dans l'éducation) ; de la Commission pédagogique de la CIIP ; à ce titre membre du Groupe de travail Langues de la CIIP ; du groupe de travail romand sur l'évaluation ; représentant du SER au sein du groupe paritaire CIIP-SER statut de l'enseignant, représentant du SER dans le groupe illustrations des moyens de maths 7-9 ; du groupe d'organisation des Assises romandes de l'Education du SER ; du groupe d'organisation du séminaire syndical du SER ; président du Groupe de travail AAM (activités artistiques et manuelles) du SER ; membre de la Commission consultative de l'enseignement ; représentant du SER dans le consortium romand de l'étude internationale PISA.

Présenter un rapport d'activités de manière alphabétique est un choix.

D'autres choix pourraient, ou auraient pu, être faits.

C'est d'abord par souci de lisibilité que le Comité cantonal de la SPV a décidé de procéder de la sorte. Chacun pourra ainsi faire son choix et cueillir son bouquet. Dégager des articulations spécifiques. Distinguer ses priorités propres. En toute manière, les éléments que le Comité cantonal présente ci-dessous ne sauraient représenter l'ensemble des dossiers traités entre les mois de juin 2004 et de mai 2005.

Il s'agit, une fois encore, de morceaux choisis, de faits et de « bouts d'histoire ».

De quelques perspectives et enjeux à venir aussi.

ADESOV (Association des directeurs d'établissement de la scolarité obligatoire vaudoise)

Les contacts, informels, mais fréquents, que le comité de la SPV avait noués avec le précédent comité de l'Association des directeurs - et notamment son président - sont aujourd'hui distendus.

La nomination d'un nouveau président de l'ADESOV en la personne de *Frédéric Daniel Grossen*, à qui le comité de la SPV a fait parvenir un premier courrier un peu « carré », en novembre 2004, afin d'obtenir des éclaircissements sur des propos rapportés par la presse lors des grèves de l'automne, ainsi que l'actualité prenante au premier chef... Ceci explique sans doute cela !

Le Comité de la SPV reprendra langue avec celui de l'ADESOV, dès la rentrée d'août 2005. Quelque chose nous dit que nous pourrions avoir des soucis à partager lors de l'établissement du budget 2006 de l'Etat.

Apé-vd

Cette dernière année scolaire, le Comité cantonal et des représentants du comité de l'Association des parents d'élèves vaudois se sont rencontrés officiellement à deux reprises. D'autres contacts, plus fréquents, ont lieu, par exemple, par voie de courriels.

Le 2 septembre 2004, une séance de travail Apé-vd/SPV a permis de trouver un chemin pour que les actions syndicales de l'automne ne péjorent pas plus que nécessaire les relations entre la famille et l'école.

Ainsi, un communiqué de l'Apé-vd a été publié en soutien à l'action de défense des services publics du 23 septembre et

l'Apé-vd a porté un regard « bienveillant » sur les grèves de septembre et d'octobre 2004. Les parents d'élèves, et on le comprendra aisément, ne se situant pas en première ligne dans la défense de notre statut.

Une seconde rencontre, le 9 décembre 2004, a eu pour objet d'évaluer les conséquences des coupes budgétaires (-3% sur l'enveloppe) et de l'organisation des degrés 7-9, et d'évoquer un éventuel plan d'action commun à ce propos.

Le 22 novembre 2004, *Martial Delacour* a participé à un débat proposé par la section de l'Isle de l'Apé-vd à propos de la prévention de la violence chez les adolescents.

Enfin, *Isabelle Berney-Monnier* a représenté la SPV à l'A.G. annuelle de l'Apé-vd du 24 mai 2005.

Commission consultative de l'enseignement

Deux seules (!) séances depuis juin 2004 de cette Commission officielle du Conseil d'Etat, dans laquelle la SPV se trouve représentée par *Jacques Daniélou*, *Jean-Marc Haller*, *Jacques-Etienne Rastorfer* et *Samy Chajai* :

le 10 juin 2004 sur le PECARO ;

le 22 novembre 2004 à propos de l'avenir des formations proposées par la HEP-VD dans le contexte de Bologne et pour présenter les modifications législatives proposées afin d'établir un Conseil d'établissement.

Une séance prévue le 22 février 2005 a été, dans un premier temps, annulée et reportée au 14 avril. Cette séance, qui devait présenter les grandes orientations de la HEP-VD 2 est à ce jour à nouveau reportée... alors que le projet de décret

abrogeant l'actuelle loi sur la HEP-VD est proposé au Grand Conseil.

Les contacts informels ou par d'autres canaux sont utiles, mais un brin d'officialité ne ferait pas de mal.

Le Comité cantonal estime que

Mme la Cheffe du département n'utilise que trop peu et fort mal les compétences de la Commission consultative de l'enseignement, dont n'émane jamais aucun avis officiel.

Cette situation est regrettable.

Conseil d'établissement

Après que quelques grandes lignes du projet « Conseil d'établissement » eurent été évoquées informellement lors de l'A.D. de Givrins, le 4 juin 2004, le Comité cantonal a rapidement émis un avis sur le site internet de la SPV, de manière à ce que les Conférences des maîtres puissent se prononcer en connaissance du dossier.

En juillet 2004, le Comité cantonal a proposé, dans le cadre de la consultation officielle, une prise de position relativement sévère, affirmant que le projet comportait de trop grandes inconnues pour être soutenu sans condition.

Dans sa réponse, la SPV relevait notamment que les modifications de la Loi scolaire présentées dépassaient largement la seule question du Conseil d'établissement et qu'il était proposé un « paquet législatif », à la ficelle relativement lâche et dont le contenu restait un peu improbable.

D'autre part, il apparaissait que les limites tant du domaine de compétence de chacun des acteurs dudit conseil que des prérogatives dévolues au conseil lui-même étaient encore à clarifier.

Enfin, la SPV rappelait que les enseignant-es, en l'absence de cahier des charges clarifié, restent des employé-es d'Etat, relevant des services de l'enseignement et que ceux-ci ne sauraient accepter de devoir accomplir des missions non pertinentes dans le cadre des missions proposées par ce seul employeur.

Aujourd'hui, à notre connaissance, le projet est retravaillé et devrait être présenté cet automne au Grand Conseil.

Commissions scolaires

Alors que les Commissions scolaires ont perdu la quasi totalité de leurs prérogatives et que, via le processus EtaCom, les enseignants vaudois dépendent du seul employeur cantonal, la SPV reste consciente qu'un lien est à reconstruire avec l'environnement social et politique de l'établissement. Mais la SPV ne saurait accepter un Conseil d'établissement caoutchouc, alibi ou « fouineur » susceptible de créer des tensions inutiles au travail des professionnels de l'école.

C'est dans ce sens que le Comité cantonal évaluera la nouvelle mouture du projet.

Engagements sociaux et combat syndical

Des attaques toujours plus fortes (voir également à ce propos le rapport d'activités du Secrétaire général).

Depuis 15 ans, les péjorations salariales se succèdent et l'on assiste à une érosion constante du statut et des salaires de la fonction publique vaudoise.

Dans ce contexte, les coupes immédiates décidées par le Conseil d'Etat en avril 2004, les objectifs de la planification financière (équilibre budgétaire en 2007) et l'établissement – mesure sans précédent historique – d'un budget 2005 inférieur à celui de 2004 ont conduit le Comité cantonal, de concert avec la Conférence des présidents, à prendre des décisions extrêmement fortes. Et à s'engager, en lien avec la FSF et les autres faïtières syndicales dans une lutte de grande envergure.

Morceaux d'histoire

le 23 juin 2004, la SPV, l'Association vaudoise des formateurs de maîtres (AVFM), SUD-éducation et le groupe enseignants du SSP, reçus au Château cantonal, remettaient à Pascal Broulis, ministre vaudois des finances et à Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFI, un *Appel pour des moyens suffisants au service d'une école juste démocratique et efficace* muni de 6000 signatures récoltées en 15 jours.

Cette pétition était accompagnée d'une lettre commune des associations d'enseignants interrogeant le Conseil

COSAB (Comité d'octroi des congés sabbatiques)

Deux délégués représentent la SPV au sein du COSAB : *Isabelle Berney-Monnier*, à laquelle a succédé *Anne Gillieron* - d'abord en remplacement, puis de manière officielle - et *Philippe Mercier*.

Tenu au courant des travaux de cette instance par ses représentants, le Comité cantonal est soucieux de la bonne marche du COSAB.

Le 13 mai 2005, par voie de courrier, le Comité cantonal, saisissant l'opportunité offerte par le remplacement d'Isabelle Berney-Monnier au sein du COSAB, a interpellé M. Jean-Paul Jubin, secrétaire général du DFJ. Il a proposé qu'une rencontre entre toutes les parties représentées au sein du Comité d'octroi puisse autoriser à faire le point après 3 ans d'activités et régler quelques problèmes de fonctionnement dont ont fait part les délégués de la SPV.

En tant que signataire de l'accord avec le Conseil d'Etat qui a prévalu à l'inscription légale du droit au congé sabbatique, et dans le contexte de rapacité dont font preuve certains chercheurs d'économie, il apparaît au Comité de la SPV que tout soupçon sur le travail du Comité d'octroi des congés sabbatiques doit être écarté.

d'Etat et le DFJ sur leurs intentions et orientations budgétaires en matière de politique scolaire.

Il est à relever que, bien qu'ils se fussent engagés à y répondre à fin août 2004 et qu'un rappel ait été envoyé à ce propos le 6 décembre dernier, le Conseil d'Etat n'a toujours pas jugé bon de répondre formellement aux questions posées par les associations !

A la rentrée d'août 2004, tombaient les conséquences de la coupe de 3% sur l'enveloppe « pédagogique », qui confirmaient les calculs menés par la SPV : 169 collègues voyaient leur temps de travail diminué, 60 postes prévus n'étaient pas pourvus et 37 collègues en contrat de durée déterminée étaient à la rue. Le Comité dénonçait alors cette péjoration des conditions d'encadrement des élèves et leur impact sur les prestations (diminution des animations en informatique ou en sport, suppression d'actions de prévention, augmentation du nombre d'élèves par classe, suppression de dédoublement, notamment).

Face aux attaques sur les salaires dans le cadre de l'établissement du budget 2005, et devant la péjoration des prestations, s'engageait alors une mobilisation de grande ampleur.

Le 9 septembre, une assemblée générale des enseignants (SPV/SUD-éducation et le groupe enseignants du SSP) affirmait le principe de la grève. Le soir-même, une assemblée générale de la fonction publique confirmait que la lutte devait

être pour le moins à la hauteur des attaques.

Le 23 septembre, une manifestation de rue, unitaire, s'articulait avec la journée suisse de lutte pour la défense de la fonction publique suisse, dans laquelle le SER s'engageait notamment par une campagne d'affichage menée de concert avec nos collègues suisses allemands sous le slogan *Si vous pouvez lire ceci remerciez votre enseignante ou votre enseignant !*

Les grèves du 28 septembre et du 5 octobre, l'assemblée générale de la SPV du même jour qui vit près de 350 collègues et membres se réunir au Collège de l'Elysée, ainsi que les manifestations – jusqu'à celle du 10 novembre pour défendre les prestations – connurent le succès que l'on sait.

Elles conduisirent près de 10 000 personnes dans la rue et donnèrent aux négociateurs le tonus nécessaire qui permit d'arracher une convention au Conseil d'Etat qui préserve, tant que faire se peut, les conditions salariales des jeunes et des bas salaires ; ainsi que l'avenir.

Mais, alors qu'à la suite de la manifestation du 16 mars s'engageaient les « négociations » sur les modifications structurelles de la Caisse de pensions, tombaient les résultats du vote populaire du 17 avril 2005 sur les décrets fiscaux, renvoyant les sacrifices aux seuls agents de l'Etat et aux seules péjorations des prestations.

Engagements sociaux et combat syndical (suite)

On le sait maintenant : pour obtenir des concessions de l'employeur, il convient de créer un rapport de force de grande envergure et de hisser la lutte à un niveau jamais atteint.

Pour sa part, le Comité cantonal estime qu'en aucun cas nous ne devons - nous ne pouvons - baisser les bras et céder, ne serait-ce que par fatigue.

Ce n'est qu'au prix d'une attention constante à la lutte, en articulation avec le SER et notre faîtière de la FSF, de manière unitaire avec les autres faîtières syndicales, que nous pouvons réduire et, à terme repousser, les attaques sur la fonction publique et faire reculer le Conseil d'Etat.

Soutien aux grévistes de FILTRONA

Le 17 décembre 2004, le Comité cantonal a décidé d'apporter son soutien moral et financier aux grévistes de l'entreprise Filtrona de Crissier, traités de manière inique par la direction de cette entreprise transnationale.

Le Comité estime en effet qu'appeler de manière récurrente le soutien de la population à la défense de l'école mérite pour le moins un « renvoi d'ascenseur ». De plus, cette occasion, a permis au Comité de rappeler qu'avec l'école, le travail est le meilleur facteur d'intégration sociale.

L'appel lancé par la SPV aux collègues de la banlieue ouest lausannoise a notamment conduit les enseignants de Renens à casser leur tirelire en cette occasion.

Soutien aux déboutés de l'asile

En 2 circonstances, le Comité de la SPV est intervenu auprès du gouvernement pour l'appeler à faire preuve de discernement, en particulier en ce qui concerne les familles de déboutés dont les enfants, parfois nés dans notre canton, suivent une scolarité régulière dans nos classes. Un communiqué commun de la SPV, de SUD et du SSP et, le 13 janvier 2005, une lettre du Comité de la SPV au Conseil d'Etat ont alerté sur cette question.

De la réponse polie de Jean-Claude Mermoud, on relèvera l'argument qui situe le Conseil d'Etat en simple agent applicateur de décisions fédérales. Le moins que l'on puisse dire est que l'on reste sur sa faim...

Dans ce cadre, il convient de signaler qu'Isabelle Berney-Monnier a représenté la SPV, le 12 juin 2004, à Moudon, aux Assises vaudoises de l'immigration.

Évaluation du travail des élèves

Lors de l'A.D. de Givrins, le 4 juin 2004, a été adopté un document qui invitait à une dernière intervention auprès des députés avant que ces derniers n'adoptent le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative *Des notes pour une école transparente*.

La SPV insistait en particulier pour que la notion de « compétences basées sur des connaissances » puisse être relativisée, afin de protéger l'approche éducative de l'école.

Las, les députés n'ont pas jugé bon d'engager une ultime bataille à ce propos, malgré les mises en garde du Comité cantonal.

Le 15 juin 2004, le Grand Conseil adoptait le contre-projet du Conseil d'Etat en un deuxième et un troisième débat menés au pas de charge. Contre-projet qui intègre un certain nombre d'éléments mis en avant par la SPV auprès de la Commission ad hoc du Grand Conseil, en particulier la notion d'évaluation formative et l'évaluation spécifique pour l'éducation physique.

Le 7 juillet, par courrier, le Comité cantonal s'est adressé au DFJ afin qu'il prenne les mesures suivantes, ainsi qu'y invitaient les thèses adoptées par l'A.D. extraordinaire de la SPV du 10 décembre 2003, à savoir :

- convocation des enseignants en Conférence générale afin d'affirmer publiquement les volontés nouvelles ;
- production d'un texte de référence sur l'évaluation, clair, unique et stable ;
- définition des nouvelles dispositions pour un passage rapide aux nouvelles prescriptions ; bascule du système en une seule fois à la rentrée d'août 2005 ;
- engagement à faire respecter les prescriptions à tous les niveaux de la hiérarchie, notamment auprès des directions.

Sur les trois premiers éléments, le Comité cantonal affirme sa satisfaction.

Il salue la tournée « mammouth » engagée par la DGEO et la Cheffe du département, qui doit toucher chacun des collègues de l'école obligatoire.

Il existe maintenant un texte de référence relativement clair sur l'évaluation du travail des élèves et l'ensemble du système bascule à la rentrée d'août 2005.

Mais le Comité ne saurait taire que, sur un point, il n'a pas été suivi : consulté de manière informelle sur le nouveau Cadre de l'évaluation, le Comité a tenté de faire valoir une déconnexion complète de l'évaluation du travail des élèves et de leur comportement, sachant qu'en cela il pouvait s'opposer à une majorité de collègues.

S'il a pu éviter le « zéro de tricherie », il n'en reste pas moins qu'affirmer en même temps, tel que l'indique le nouveau texte de référence, que l'évaluation du comportement ne saurait être confondue avec celle du travail et autoriser la note 1 - ou un NA au primaire - en cas de tricherie, est paradoxal, pour ne pas dire plus... Gageons qu'en cas de recours sur cette question, les juristes du DFJ risquent de s'arracher les cheveux !

Info SPV

membres SPV au 15.07.05

membres actifs : 3'020

membres associés : 305

Actuellement, nous ne pouvons plus informer les étudiants HEP pour faire connaître le rôle de la SPV.

A vous donc d'interpeller vos collègues à nous rejoindre !

HEP-VD (1... et 2 !) et formation des maîtres

Prudents et un peu en retrait lors des deux premières années de fonctionnement de la HEP-VD, le Comité cantonal et la SPV se sont engagés plus fortement durant cette dernière année scolaire.

Concernant la formation continue :

A la demande de la SPV, le principe de la création d'un groupe de travail paritaire - qui regroupe l'employeur, les associations d'enseignants et les instituts de formation - a été acquis lors d'une séance sous l'égide de Christian Pilloud, Chef de la Direction de l'enseignement supérieur, le 26 août 2004.

Ce groupe de travail existe et a commencé ses travaux (*voir le compte-rendu du délégué de la SPV, Jacques-Etienne Rastorfer*).

A ce propos, le Comité cantonal ne cache pas certaines inquiétudes, au moment où le politique déclare vouloir recentrer les missions de la HEP sur la formation initiale, rabote les crédits dévolus à la formation continue et imagine une formation continue romande... Sans compter que l'abrogation de l'actuelle Loi sur la HEP-VD risque de laisser les obligations légales de l'enseignant et de son employeur dans une sorte de « no man's land » juridique.

La présence de la SPV au sein de ce groupe de travail, obtenu au juste et bon moment, permettra de faire valoir nos positions, même si pour défendre le professionnalisme l'on est conduit à s'opposer ... à l'employeur !

Durant l'année écoulée, la SPV a émis deux documents relatifs à la formation des maîtres qu'elle a transmis aux autorités concernées : le 26 août 2004, par une note d'une dizaine de pages intitulée *HEP-VD réflexions sur la situation en août 2004*, qui rajoutait un moellon à l'édifice d'évaluation de la situation mené tant à l'interne de la HEP que par un consultant externe.

Et, en décembre 2004, une note de 5 pages intitulée *Processus de restructuration de la HEP-VD : Quel avenir pour les praticiens-formateurs et la formation pratique en établissement*, document issu des travaux menés avec

les pra-fos SPV dans une séance interne le 8 décembre.

Ces deux notes, nous le savons, ont été lues en haut lieu et considérées comme une contribution utile au processus de restructuration de la HEP.

L'A.D. extraordinaire du 9 février 2005 a permis d'affirmer de la manière la plus forte possible que la **dichotomie de formation entre les futurs enseignants du primaire et ceux du secondaire** selon le processus de Bologne n'était pas tolérable.

Cette position forte, défendue en articulation avec les réflexions du SER et les travaux menés par nos collègues des cantons romands, a été portée de manière militante auprès de la Cheffe du département, le 10 février 2005, au lendemain même de son adoption par l'A.D. SPV.

Dans le temps qui s'engage entre l'abrogation de l'actuelle Loi sur la HEP-VD 1 et les travaux parlementaires relatifs à la Loi sur la HEP-VD 2, le Comité cantonal se devra d'être persuasif et de rencontrer les parlementaires. Il espère pouvoir le faire avec les autres faitières vaudoises d'enseignants...

De plus, la SPV s'est trouvée aux côtés des **maîtres auxiliaires** afin de défendre le fait que ces derniers puissent bénéficier d'une réelle formation. Alors qu'un article réglementaire avait été adopté par le Conseil d'Etat à ce propos et qu'il eut suspendu le jour même de son adoption devant l'impossibilité de la HEP de pouvoir répondre aux exigences légales en cette matière, il fallait bien chercher à trouver un chemin.

D'où trois séances de négociations rocambolesques dans lesquelles tant l'employeur que les syndicats et associations ne pouvaient se retrouver que sur une seule voie raisonnable : celle d'une offre de formation pour les auxiliaires... mais que l'Etat n'a pas les moyens de mettre en place, ce qui justifie justement la suspension de l'article y relatif dans le règlement d'application de la Loi scolaire ! Et le boa se mord la queue !

Dans le dossier fondamental de la formation des maîtres, et dans le **débat voulu par la Cheffe du département** et qui s'engage dès maintenant, le Comité cantonal sera particulièrement attentif à ce que les engagements pris soient raisonnablement tenus. Notamment sur la reconnaissance des diplômes délivrés jusqu'ici par la HEP. C'est le cas en particulier pour les collègues sur le terrain et actuellement en formation de semi-généralistes, pour lesquels l'avenir est particulièrement incertain.

Mais c'est aussi la défense de certaines formations complémentaires que la SPV se devra d'accompagner, telle celle des enseignants en économie familiale ou en structure d'accueil pour lesquelles une fin de non recevoir a été délivrée jusqu'ici, alors que nos collègues futurs maîtres d'activités artisanales et manuelles, ainsi que les enseignants d'appui ont trouvé un point d'ancrage dans la HEP-VD.

Formation continue des permanents

Le Président et le Secrétaire général, sur autorisation du Comité cantonal, ont consacré chacun 4 jours à une formation continue financée par la SPV dans le cadre de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP).

Jean-Marc Haller a suivi un cours sur la *gestion des organisations non étatiques* et Jacques Daniélou sur le *management stratégique des systèmes éducatifs*.

Il est difficile de mesurer les retombées directes et immédiates de ce type de formation, qui permettent une mise en perspective et une prise de hauteur tant dans la gestion de la SPV que dans son positionnement face aux décideurs étatiques. Mais, le comité affirme que, dans ce sens, elles ne peuvent que profiter au développement d'une SPV toujours plus dynamique et plus efficace dans son analyse du tissu décisionnel des politiques scolaires.

Médias et représentations

La présence de la SPV dans les médias est de plus en plus forte et ceci encore tout récemment.

Dans les médias électroniques et par la voix de son président, la SPV est notamment intervenue :

- à la rentrée d'août 2004, sur le plateau du *Téléjournal* de la T.V. romande dans un débat avec le président du parti libéral genevois à propos des coupes budgétaires ;
- le 22 septembre 2004, dans l'émission *Infrarouge*, en débat avec Jean Romain ;
- le 3 octobre 2004, dans *Forums* de la RSR, à propos de PECARO en opposition avec le député Jacques-André Haury ;
- Le 10 novembre 2004, dans *Forums* de la RSR, en direct depuis la manifestation de la fonction publique pour défendre les prestations ;
- le 28 avril 2005, dans *Forums* de la RSR, en résonance de la Conférence de presse qui présentait le « plan Marshall » de la formation lancé conjointement avec l'AVCO (débat avec Michel Franck du Centre patronal vaudois) et dans le *Journal des régions* et le *Téléjournal* de 12h45 et de 19h30 de la T.V. romande sur le même sujet ;
- Le 29 avril 2005, sur *Couleur 3* (Jean-Marc Haller sur le Plan Marshall) ;
- le 30 avril 2005, dans *Forums* de la RSR, à propos de l'appel de la SPV publié dans 24 Heures du 29 avril (opposé à J.-H. Haury) ;
- le 2 mai 2005, dans le *Téléjournal* de 19h30 à propos des résultats de PISA (interlocuteur Jean Romain) ;
- Le 10 mai 2005, dans un débat sur *TVRL*, toujours à propos de PECARO et en opposition à J.-H. Haury ;
- Le 12 mai 2005, dans le *Journal des régions* de la T.V. romande, avec Claire-Madeleine Ney, à propos de l'annonce du 29 avril dans 24 Heures.
- Le 22 mai sur le plateau de *Mise au point*.

Il est à noter que l'articulation entre la Conférence de presse conjointe de la SPV et de l'AVCO du 28 avril 2005, relative à la question des élèves en déshérence à la sortie de l'école obligatoire et la publication de l'appel de la SPV dans le quotidien 24 Heures du lendemain a donné une visibilité de premier plan à la SPV.

Les retombées médiatiques ont été au-delà de l'attendu, tant dans la presse écrite qu'électronique.

De plus, l'A.D. extraordinaire du 9 février 2004 et la position de la SPV sur la formation des enseignants du primaire a trouvé un bon écho auprès du quotidien 24 Heures ; de même que le questionnement des candidats Martin Chevallaz et Pierre-Yves Maillard lors de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 24 octobre 2004 (voir www.ecole-vaudoise.ch).

Enfin, le président de la SPV a participé comme intervenant dans un débat public à Granges le 9 décembre 2004 relatif aux coupes budgétaires dans l'école et interviendra à un Séminaire des femmes radicales sur l'avenir de l'école, le 28 mai 2005 à Lausanne.

Le Comité cantonal est conscient des effets pervers d'une sur-médiatisation des activités de la SPV (fatigue du public, personnalisation du président, SPV porte-parole de projets institutionnels). Il veille à ne pas disperser des communiqués tous azimuts, sans hiérarchie ni discernement, mais reste persuadé que ne pas avoir une attitude active et ouverte auprès des médias est une voie totalement improductive. Surtout à l'heure où le DFJ a mis en place une politique de contrôle de la parole de ses collaborateurs qui frise parfois l'intolérable.

MAJUSCULES

Entre juin 2004 et mai 2005, *Majuscules*, le média interne de la SPV, a paru 5 fois et a abordé les questions suivantes :

No 49, août 2004

Budget 2005 et journée nationale d'action du 23 septembre 2004 ; lettre au DFJ sur la mise en œuvre des nouveautés liées à l'évaluation du travail des élèves ; questions posées par lettre au Conseil d'Etat remises à ce dernier avec *l'Appel pour des moyens au service d'une école juste, démocratique et efficace* ; Assises romandes de l'Education ; appel au recrutement de nouveaux membres.

No 50, octobre 2004

Grèves des 28 septembre et 5 octobre ; négociations avec le Conseil d'Etat et « *spécial assurances* ».

No 51, novembre 2004

Convention avec le Conseil d'Etat ; appel à la manifestation du 10 novembre pour la défense des prestations.

No 52, janvier 2005

Épreuves cantonales de référence ; contribution de crise ; Caisse de pensions ; lettre au DFJ (rappel courrier du 23 juin et question des maîtres auxiliaires) ; appel de la SPV adressé au Conseil d'Etat demandant de suspendre le renvoi de familles de déboutés avec enfants scolarisés ; soutien aux travailleurs en grève de Filtrona ; invitation à une séance d'information pour les futurs retraités.

No 53, mars 2005

Salaires 2005 ; nouvelle formation complémentaire ACT/ACM/TM ; répartition du travail durant l'année scolaire 2005-2006 et supplément *Majuscules de crise* relatif à la Caisse de pensions.

Info SPV

Fonds de Secours SPV

Les membres actifs bénéficient d'un soutien financier en cas de maladie ou d'accident, dès que l'Etat verse le salaire à 80 %, ceci pendant 2 ans, voire plus dans certains cas.

Cotisation SPV = assurance perte de gain

Le Fonds de secours fournit d'autres prestations financières.

ODES

Le 12 avril 2005, l'ODES a présenté la démarche QES (questionnaire sur environnement socio-éducatif de l'établissement) au Président SPV et à une forte délégation de l'Apé-vd.

Sans angélisme, le Comité cantonal estime que cette démarche, qui nécessite une volonté partagée des acteurs de l'établissement pour définir ses écueils et ses potentiels de réussite, pouvait être soutenue à certaines conditions. En particulier, le fait que ses conclusions appartiennent à l'établissement et à lui seul et ne se transforment pas en évaluation externe déguisée.

A l'heure de la démarche DEFI (faire moins avec moins, *dixit Mme Maurer*), l'ODES est sans aucun doute dans le collimateur. Raison de plus pour défendre une approche qui peut améliorer le fonctionnement de l'établissement et être directement utile aux collègues.

PECARO

En articulation avec le SER, le Comité cantonal a déposé, en juillet 2004, sa réponse à la consultation du DFJ sur le futur Plan d'étude cadre romand (PECARO). Dans un document de 6 pages, que l'on retrouvera sur le site internet de la SPV, le Comité cantonal a souligné l'ambition de la démarche et la concrétisation des éléments de la Déclaration de la CIIP du 30 janvier 2003 ; ainsi que le véritable « projet d'école » contenu dans le PECARO.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres et le Comité a fortement mis en avant que les conditions d'opérationnalisation devaient être pertinentes et volontaristes. Le Comité concluait sa contribution en disant *que si la mise en place du PECARO est un moyen de quitter à terme le pilotage par les moyens d'enseignement et le programme à parcourir, il n'en reste pas moins qu'il s'agit pour les décideurs institutionnels et les enseignant-es de prendre conscience de l'effort à fournir en formation et accompagnement si l'on désire réellement voir les idées nouvelles de PECARO prendre pied dans la réalité du quotidien des classes.*

Cette approche reste pertinente au moment où l'on s'achemine vers des échanges parlementaires sur le PECARO, et que la CIIP a maintenant affirmé sa volonté de développer un véritable « espace romand de la formation », dans lequel le PECARO est un outil d'harmonisation.

C'est un dossier premier que devra promouvoir Mme Anne-Catherine Lyon, nouvelle présidente de la CIIP !

Règlement d'application de la Loi sur la protection des mineurs

Le 28 septembre 2004, le Comité cantonal de la SPV remettait à M. Philippe Lavanchy, Chef du SPJ, une courte contribution à la consultation du règlement d'application de la Loi sur la protection des mineurs.

Un axe fort était défendu par la SPV, qui, admettant l'implication des enseignants dans cette question (tel que la loi les y oblige...), désirait aussi une certaine protection de ceux-ci.

La SPV peut se montrer satisfaite. Elle a en effet été entendue et le règlement indique dorénavant que le « signalant » n'est pas l'enseignant, mais le directeur d'établissement.

Dans un entretien accordé au président de la SPV en mars 2005, le Chef du SPJ indique les pistes qu'il invite à suivre la nouvelle loi. On ne peut que s'y référer.

Info SPV**Modification de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud**

Suite à de nombreux appels téléphoniques de collègues, le Secrétaire général, en charge du dossier CPEV, précise ce qui suit :

- a. les informations dans les journaux sont la plupart du temps trop succincts pour expliquer de manière correcte et complète ce qui "se trame" ;
- b. le Conseil d'Etat va proposer, en août, au Grand Conseil des modifications d'un certain nombre d'articles de la LCP ;
- c. le projet a été l'objet de vives et longues discussions entre une délégation du Conseil d'Etat et les trois faïtières et syndicats que sont SUD, SSP et FSF ;
- d. le Conseil d'Etat et la FSF ont signé un texte, dans lequel sont définis les principes de modifications structurelles. Le "pont AVS" (supplément temporaire) et les âges de retraite différenciés ont pu être préservés ;
- e. la situation sera stabilisée une fois que le Grand Conseil aura adopté ces modifications, avec ou sans amendements (?) ;
- f. le Conseil fédéral est venu troubler la situation en imposant à toutes les personnes actives en Suisse l'interdiction de partir à la retraite avant l'âge de 58 ans. Un délai transitoire existera pour l'application de cette ordonnance fédérale que personne ne peut contester ;
- g. **une fois connues les modifications légales, la SPV invitera toutes les personnes proches de la retraite à de nouvelles séances d'informations. Les dates seront annoncées dans les prochains Majuscules et Educateur. Il est inutile d'appeler la SPV avant !**

En attendant, bonnes vacances et bonne préparation de la rentrée

Jean-Marc Haller

SER

L'activité du Syndicat des enseignants romands reste peu lisible pour nos collègues et le sentiment d'appartenance à notre faïtière professionnelle romande se devrait d'être amélioré.

Afin de dépasser ce constat récurrent et peu productif, le Comité cantonal réserve un point de son ordre du jour hebdomadaire au SER. Il travaille de manière régulière sur des dossiers SER, de manière à nourrir ses propres travaux et ceux de la faïtière romande.

D'autre part, le président de la SPV y consacre une bonne part de son temps et de son activité.

Le SER réfléchit à son organisation et à la manière de rendre plus efficaces ses travaux. Le Secrétaire général de la SPV trouve une forte implication dans cette réflexion, à travers les travaux du groupe

« statuts » du SER et en tant que membre de la commission des finances.

Dans les temps forts qui ont marqué le SER depuis juin 2004, le Comité cantonal se plaît à relever les éléments et événements suivants auxquels il a réfléchi, travaillé ou participé :

- deuxièmes Assises romandes de l'Éducation le 25 septembre 2004 : *École publique, quel contrat social ?* ;
- rencontre avec des responsables suisses du Parti radical, à Berne, à la suite de la publication par ce parti de pistes de développement de l'école ;
- développement de Thèses sur l'intégration des élèves ;
- élaboration d'une position du SER sur Bologne et la formation des enseignants ;

- consultation sur le PECARO ;
- adoption de la position du SER sur l'enseignement du fait religieux ; vernissage de la version actualisée du code de déontologie, lors de l'A.D. du 27 novembre 2004 ;
- consultation sur le nouvel article constitutionnel fédéral sur l'éducation, où la SPV a fait sienne la position du SER ;
- séminaire syndical - axé sur la communication - des 15 et 16 avril 2005 (présence d'Yves Froidevaux, Isabelle Berney-Monnier et Martial Delacour) ;
- semaine romande de la lecture du 15 au 19 novembre 2004, à la préparation de laquelle Claudine Roux a participé activement.

Zapping

Durant l'année scolaire 2004-2005, le Comité cantonal a, par ailleurs et notamment :

- reçu une collègue genevoise et débattu avec elle de l'éthique dans la profession enseignante dans le cadre d'un mémoire mené au sein de la FAPSE (Université de Genève) ;
- poussé une « petite » pointe contre le DFJ qui a persisté jusqu'au bout dans sa volonté de voir les écoles tenues au matin du 24 décembre !!! ;
- rencontré des collègues du GIPSE (psychos-logos-psychomotriciens) sur la question de la confidentialité des données et observations recueillies sur les élèves ;
- fait adhérer la SPV à *Défense du Français* (association de lutte contre les anglicismes et le « business language », notamment dans les grandes entreprises et administrations publiques) ;
- fait adhérer la SPV à *SOS RACISME* ;
- débattu de la meilleure manière de gérer dans les Établissements les subsides TM/ACT/EF ;
- rencontré à 2 reprises le comité du 150ème, mandaté et orienté la recherche historique de Fabrice Bertrand.

et... échangé des centaines d'arguments souvent de manière affable, parfois plus rudement, mais dans un seul, unique et permanent souci: promouvoir une école dynamique où œuvrent à l'aise et sereinement des enseignants respectés, parce que respectables. Et ceci afin d'améliorer les connaissances et les compétences de tous les élèves !

Lausanne, 19 mai 2005

Les membres et le Président du Comité cantonal SPV

Isabelle Berney-Monnier

Claudine Roux

Martial Delacour

Yves Froidevaux

Jacques Daniélou

Rapport d'activité 2004-2005 du Secrétaire général

adopté lors de l'Assemblée des délégués 2005 à Rougemont

L'année FSF ! au four et au moulin, entre le marteau et l'enclume !

FSF, trois lettres qui résonnent dans la mémoire du soussigné lorsqu'il faut parler du travail accompli depuis l'A.D. 2004 de Givrins.

Il a fallu notamment s'engager fortement, en tant que membre du Bureau exécutif de la FSF, dans :

- les négociations sur les mesures d'austérité prévues par le Conseil d'Etat au budget 2005 et les actions menées pour contrer la volonté du gouvernement ;
- le soutien aux négociateurs au travers des manifestations, A.G. du personnel et journées de grève. A cela il faut ajouter plus de dix visites aux collègues dans les différents établissements scolaires du canton, conjointement à celles effectuées par le Comité cantonal et en particulier le président Jacques Daniélou ;
- les négociations EtaCom, face à la délégation aux ressources humaines du Conseil d'Etat (DCRH), qui ont défini les conditions de passage à l'Etat des secrétaires d'établissements scolaires et des offices d'orientation scolaire et professionnelle, dossier non bouclé à ce jour ;
- le travail technique, en tant que représentant de la FSF, au sein de la Commission tripartite des assurances, chargée d'étudier des mesures structurelles permettant à la CPEV d'atteindre un taux de couverture de 75% à l'horizon de 2019 ;
- les négociations face à la DCRH, pour déterminer les mesures structurelles nécessaires à l'atteinte de l'objectif et les droits transitoires pour les personnes actuellement assurées à la CPEV.

Deux éléments liés à ces engagements doivent être soulignés :

- le temps nécessaire à l'accomplissement de ces tâches a fortement dépassé ce qui ressort du cahier des charges ordinaire du S.G. ;

- les positions de la FSF et de la SPV, sur des sujets sensibles, ne sont pas forcément convergentes, mettant parfois le soussigné dans un conflit de loyauté entre l'intérêt de l'ensemble des fonctionnaires et celui de l'ensemble des enseignants.

Le Comité cantonal a bien entendu avalisé cet engagement du Secrétaire général, tout en étant conscient qu'il occupait un 15 à 25 % de son emploi du temps.

Dès l'automne 2004, il a cherché des solutions pour le réduire. Toutefois, une conséquence inévitable de cette situation est le retard récurrent dans la gestion des "dossiers ordinaires".

Et pourtant, le secrétariat général a entre autres :

- répondu à des centaines d'appels téléphoniques. Un nouveau système de prises de notes des discussions "particulières" fait état pour les mois de janvier à avril 2005 de 140 entretiens par téléphone. Les thèmes le plus souvent abordés sont le départ à la retraite, les conditions d'engagement contractuels, les ennuis de santé, le congé maternité, les problèmes et conflits entre la direction de l'établissement et l'enseignant, voire entre enseignants.

On peut estimer, qu'en une année, plus de 500 appels de ce type ont été pris en charge par le secrétariat, dont un certain nombre a conduit le soussigné à rencontrer, à une ou plusieurs reprises ces collègues lors d'entretiens.

Environ 80 entretiens de 30 minutes à 4 heures (déplacements inclus) ont eu lieu, soit aux bureaux de la SPV, soit dans les établissements scolaires du canton ou à la Rue de la Barre, siège de la DGEO ;

- participé à l'organisation de plusieurs manifestations et grèves, notamment par l'envoi de courriers particuliers aux 3000 membres ;

- mis en page et envoyé 5 MAJUSCULES ;

- envoyé 14 affiches SPV et 2 affiches SER aux correspondants locaux de la SPV ;

- envoyé les cotisations, les rappels écrits et les appels téléphoniques inhérents à leur gestion ;

- pris le P.V. d'une cinquantaine de séances du Comité cantonal et de la Conférence des présidents ;

- et forcément déçu quelques collègues par le manque de disponibilité et de qualité de gestion des dossiers.

Cette liste non exhaustive n'est pas là pour mettre en avant le travail du secrétariat mais simplement exprimer une réalité qui se confirme d'année en année : la SPV a toujours plus de travail et n'a actuellement pas les moyens d'engager plus de monde !

Pour cette raison, tant la secrétaire, Marie-Claude Guerra, que le soussigné ne peuvent que se réjouir de la décision de la FSF d'engager un Secrétaire général, ce qui devrait restreindre l'engagement du soussigné au sein du Bureau exécutif.

L'année 2006 sera alors une année SPV !

En guise de conclusion, tout le travail effectué durant cette année tant par Jacques Daniélou que le soussigné aurait été impossible sans la disponibilité, les compétences et la mémoire de notre secrétaire, Marie-Claude Guerra.

Elle a plus souvent qu'à son tour travaillé dans des conditions d'urgence syndicale, voire de chaos organisé, et nous la remercions chaleureusement d'avoir tenu le coup malgré des conditions de travail difficiles.

Jean-Marc Haller
Secrétaire général

Une sévère intervention de la SPV sauve - du moins momentanément - les conditions d'engagement des pra-fos !

Bien qu'ils aient été réengagés, en mars dernier, « aux conditions actuellement en vigueur », une lettre, adressée aux directions d'établissement (!), laissait entendre, le 2 juin 2005, que les indemnités des praticiens-formateurs étaient programmées à la baisse pour cette rentrée d'août!

La SPV, dans un courrier du 17 juin à M. Christian Pilloud, président du Comité directeur de la HEP, - puis par interpellation directe de la Cheffe de département - laissait alors entendre que le Comité pourrait appeler l'ensemble des formateurs en établissement à se retirer de leur responsabilité. La SPV réservait par ailleurs une éventuelle intervention par voie juridique et demandait un moratoire sur cette mesure, ainsi que l'ouverture d'une discussion sur cette question.

Le 27 juin, un courrier aux pra-fos donnait raison à nos arguments et précisait qu'un éventuel « nouveau système d'indemnisation sera mis en place ultérieurement [...] après consultation des organes ou des personnes qui vous représentent ».

Que les pra-fos qui ne font pas partie de la SPV bénissent donc les dieux qui se sont penchés, se penchent et se pencheront sur leur avenir !

Dan

Info SPV

Congé Maternité, modifications réglementaires

Depuis le 1^{er} juillet 2005, grâce à l'entrée en vigueur de l'assurance maternité fédérale, les modifications suivantes ont notamment été décidées par le Conseil d'Etat (entre parenthèses, la situation précédente) :

- 15 jours avant la date de l'accouchement seront pris sur le congé maternité en cas d'absence pour maladie ou accident non-professionnel. (1 mois) ;
- les personnes engagées en CDD ont droit à un congé maternité de 4 mois (2 mois), si elles répondent aux critères de l'assurance fédérale
- le temps de redevance pour les personnes engagées à l'Etat moins de 9 mois avant l'accouchement est supprimé.

Jean-Marc Haller

Agenda SPV

Une nouvelle rubrique à votre service, "aide-mémoire et source d'information", vous permettant de vous impliquer au sein de la SPV.

Septembre 05

29 rencontre décentralisée à Renens

Octobre 05

4 rencontre décentralisée à Vallorbe

27 rencontre décentralisée à Nyon

Novembre 05

2 A.G. de l'AVMACT

9 journée de l'enseignement spécialisé SER

10 A.G. des « 5-9 »

17 rencontre décentralisée à Payerne

21 au 25 semaine de la lecture SER

23 A.G. AVMES

24 rencontre décentralisée à Aigle

30 A.G. de l'AVECin ;
journée SER des AAM

Décembre 05

7 A.G. de l'AVMTM

8 rencontre décentralisée à Pully

13 rencontre décentralisée à Yverdon

Janvier 06

19 rencontre décentralisée à Morges

26 rencontre décentralisée à Vevey

Mai 06

31 Assemblée des délégués ordinaire SPV

Septembre 06

23 Assises romandes de l'Education

Je programme dès maintenant ma participation à la journée romande des activités artistiques et manuelles organisée par le Syndicat des enseignants romands (SER) !

Entre matière et pensée : Le geste

**Mercredi 30 novembre 2005, à Lausanne,
Aula des Cèdres**

Programme

De 9h00 à 16h45 à l'Aula des Cèdres (HEP-VD)

- ***Parcours des sens*** : pratiques innovantes « emballantes » ;
- Présentation de la **nouvelle formation en AAM** proposée par la HEP-VD ;
- **Table ronde** réunissant des intervenants de l'école et de la formation professionnelle : *Les AAM à l'école, à quoi ça sert... ?*
- **Conférence d'ALBERT JACQUARD**:
La CRÉATIVITÉ, lieu de rencontre entre les hommes.

NB 1: un congé officiel de formation est à demander auprès de votre direction

NB 2: des informations détaillées paraîtront dans l'Educateur 9/2005

Info SPV

Assurances personnelles

Les membres bénéficient de réductions de primes auprès de plusieurs compagnies d'assurances, dans divers domaines tels que RC, ménage, complémentaires, etc... **Helsana** et **Progrès** sont les deux caisses-maladie les plus appréciées des membres SPV.

Renseignements gratuits auprès de :

Gest-Union S.A., tél : 0848 882 884 (annoncer : membre SPV), la société de conseil au service de la SPV.

La SPV remercie les collègues d'accueillir favorablement les personnes de Gest-Union qui effectuent un sondage par téléphone, d'ici au 30 septembre. Ce sondage a pour but de recueillir des données permettant d'améliorer les prestations offertes par le biais de rabais accordés par les assureurs.